

Arrêté n° R03-2022-12-30-00001 du 29 décembre 2022 fixant pour l'année 2023
la liste des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales
En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTION

EGA05211

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : ATOMIC LIGHTING GUYANE

Capital : 10000€

Sigle : ALG

Siège social : Appt. C, 285 rue du Pressoir 97351 Matoury.

Objet: La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger: la transaction de biens, de services, de formations ou d'informations liées au secteur de l'événementiel. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans.

Président: M. Pompui Steeve, 537 rue du Pressoir 97351 Matoury.

Clause d'agrément: Les cessions de parts sociales sont libres entre associés. toutes les autres cessions sont soumises à agrément.

Admissions: Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

RCS : Cayenne

MODIFICATION

EGA05210

SAS COFINA F

SAS au capital de 1

Siège social : 47 avenue de l'Opera 75002 Paris

532 626 645 RCSParis

L'AGO du 13/03/2020 a décidé de transférer le siège social de la société au RN1 PK111 Degrad Fontine, 97315 Sinnamary à compter du 13/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Président : Mme Meynier Valérie, RN1 PK111 Degrad Fontine, 97315 Sinnamary.

Dépôt au RCS de Cayenne

Une annonce
légale à publier
en Guyane ?

Saisissez-la
en ligne !

7 Jours / 7
24 H / 24

Paiement
sécurisé

www.lapostille.fr